Nations Unies A/61/PV.9

Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

9e séance plénière
Mardi 19 septembre 2006, à 9 heures
New York

Présidente : M^me^ Al Khalifa. . . . . (Bahreïn)

La séance est ouverte à 9 h 10.

Réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Point 56 de l'ordre du jour (*suite*)

Groupes de pays en situation particulière

a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général (A/61/173)

Rapport de la réunion préparatoire d'experts en vue de la réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/61/323)

Projet de résolution (A/61/L.2)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, qui va présenter le projet de résolution A/61/L.2.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/61/L.2, intitulé « Déclaration adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau tenue par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 ».

Ce projet de résolution est le résultat des travaux de la réunion préparatoire d'experts qui s'est tenue ici, à l'ONU, du 5 au 7 septembre 2006. Le rapport de la réunion préparatoire, dont l'Assemblée est saisi, a été publié sous la cote A/61/323.

Je serais reconnaissant à la Réunion de haut niveau d'adopter le projet de résolution A/61/L.2 par consensus.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/61/L.2, intitulé « Déclaration adoptée à l'issue de la réunion de haut niveau tenue par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/61/L.2?

Le projet de résolution A/61/L.2 est adopté (résolution 61/1).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Bénin.

M. Amo-Glele (Bénin) : Le Président de la République du Bénin, Président du Groupe des pays les moins avancés, devait être présent lui-même pour délivrer son message. Compte tenu de certaines

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

difficultés de trafic, il n'a pas pu être présent et m'a chargé de délivrer le présent message.

« Nous voici au terme des travaux de la Réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Conformément à nos engagements, et répondant aux interpellations et défis de l'heure, nous avons conjugué nos efforts et avons procédé, de façon responsable et sans complaisance, à une analyse rigoureuse de l'état de mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles.

Nous avons également et surtout balisé le chemin pour les cinq prochaines années, en identifiant ensemble les voies et moyens susceptibles de nous permettre d'atteindre effectivement et dans les délais convenus les objectifs convenus dans le Programme d'action de Bruxelles.

Je voudrais ici saluer l'engagement de toutes les délégations ici présentes et les remercier pour leur implication laborieuse dans les travaux. Pouvait-il d'ailleurs en être autrement, surtout que nos délibérations influeront sur le sort de millions de personnes qui constituent la frange la plus vulnérable de la communauté internationale?

Je voudrais par ailleurs saluer l'adoption de la Déclaration sanctionnant nos travaux et qui constitue un consensus équilibré qui nous guidera dans la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles pendant les cinq prochaines années.

Dans cette perspective, il me plaît ici de rappeler également la contribution des pays les moins avancés eux-mêmes qui, conscients de leur responsabilité première pour ce qui est de leur développement, ont élaboré et adopté, à l'issue de leur Conférence ministérielle tenue du 5 au 8 juin 2006 à Cotonou (Bénin), le document intitulé « Stratégie de Cotonou », qui est un bilan des progrès accomplis et des obstacles rencontrés au cours des cinq premières années de mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles avec, à la clef, des recommandations concrètes pour surmonter ces difficultés afin de donner effet intégralement, dans les délais prescrits, aux sept engagements figurant dans ledit Programme d'action.

Dans le monde globalisé et interdépendant qui est actuellement le nôtre, aucune entreprise n'est possible et féconde si elle ne s'inscrit pas dans la logique d'une action concertée et complémentaire. C'est pourquoi, le Groupe des pays les moins avancés, par ma voix, invite toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles à redoubler d'efforts et à apporter effectivement, chacune pour ce qui la concerne, sa pierre à l'édifice pour bâtir une humanité digne et prospère, à tout jamais libérée des affres de la faim et du spectre dégradant de la misère.

Vive la coopération internationale au service du développement! »

La Présidente (*parle en arabe*) : Nous parvenons au terme de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Cette réunion nous a permis d'informer la communauté internationale au sujet des progrès réalisés à ce jour en vue d'atteindre les objectifs du Programme d'action et de surmonter les obstacles rencontrés dans sa mise en œuvre.

Le processus d'examen a été approfondi. Nous avons mené des consultations sur les plans national, régional et international, qui ont été couronnées par cette réunion de haut niveau. À travers ce processus d'examen approfondi, nous avons fait naître une compréhension accrue des enjeux et réaffirmé notre attachement aux Déclaration et Programme d'action de Bruxelles.

La Déclaration que nous avons adoptée aujourd'hui réaffirme notre volonté de lutter contre la pauvreté. Nous sommes optimistes quant à la détermination de toutes les parties – dont la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé – de mener des efforts pour renforcer les partenariats qui permettent à la communauté internationale d'agir plus efficacement pour atteindre les sept engagements pris dans le Programme d'action.

Les défis à relever restent gigantesques, et il est essentiel de faire vite. Comme le dit la Déclaration, si les tendances actuelles se maintiennent, la plupart des pays les moins avancés n'atteindront pas les buts définis dans le Programme d'action ni les objectifs du Millénaire pour le développement.

J’appelle par conséquent tous les membres à relever ce défi et à redoubler d’efforts, collectivement, pour faire intervenir des changements rapides et radicaux dans la vie des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables du monde.

(*l’oratrice poursuit en anglais*)

L’Assemblée générale a ainsi achevé la Réunion de haut niveau sur l’examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d’action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et la phase actuelle de son examen du point 56 a) de l’ordre du jour.

La séance est levée à 9 h 25.